



COMMUNE DE MIES

PROCES-VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du mercredi 18 juin 2008

ORDRE DU JOUR

1. Appel
 2. Procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 2008
 3. Communications du bureau
 4. Informations de la Municipalité
 5. Election du Président du Conseil
 6. Election de 2 Vice-Présidents
 7. Election de 2 scrutateurs
 8. Election de 2 scrutateurs suppléants
 9. Election de 5 membres de la Commission des finances
 10. Election de 5 membres de la Commission de gestion
 11. Comptes 2007
 12. Demande de crédit pour la création d'un trottoir le long de la route de la Gare
 13. Demande de crédit pour le réaménagement des carrefours de la rue du Village – route de Veytay – chemin des Ouches
 14. Divers et propositions individuelles.
-

1. Appel

Absents et excusés : Ph. CODEREY
Eric FLEURY

P. MEIER

Non excusés : P. BIGNENS

A. HYSENI

S. MIR arrive à 21 h. 08 (après l'élection de la Commission des Finances)

2. Procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 2008

Aucune correction n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins trois abstentions.

3. Communications du Bureau :

La Présidente présente des excuses aux 3 personnes qui n'ont pas été averties de l'annulation de la sortie du 7 juin. Elle explique cette annulation par le fait que, sur 54 invités il n'y avait que 23 inscrits.

Elle indique d'autre part que, lors de la dernière votation fédérale le 1^{er} juin dernier, on a relevé un taux de participation réjouissant de plus 52 %.

4. Informations de la Municipalité :

P. ENGELBERTS

rapporte sur la signature du pacte d'amitié signé le 2 juin au château de Coppet entre les communes de Terre Sainte et la province d'Arezzo en Italie en présence du Conseiller d'Etat Philippe LEUBA. Chaque village de Terre Sainte a reçu, en cadeau, un drapeau à ses armoiries.

Il signale d'autre part que l'administration a eu un gros problème informatique. En effet, son système était envahi par de nombreux spams mettant en danger le bon fonctionnement de ses services. Swisscom menaçant de suspendre sa collaboration, il a été décidé de changer d'informaticien et d'installer de nouvelles protections. Ces modifications ont un coût malheureusement élevé (plus de CHF 25'000.--)

G. DANISI demande s'il s'agit du programme Linux; le Syndic répond par la négative.

J.-L. SEMOROZ

donne les résultats enregistrés par le radar du Touring-Club en divers endroits stratégiques du village du 13 au 19 mai; le constat est le suivant :

- Route de Veytay, zone à 30 km/h. : plus de 63 % des véhicules dépassent la vitesse admise dans les 2 sens de circulation (728 véhicules en 31 h. 30).
- Rue du Village, zone à 50 km/h : près de 23 % des véhicules dépassent la vitesse admise surtout en direction de Tannay (4'090 véhicules en 40 h).

- Chemin Sous-Voies, zone à 50 km/h : 6 véhicules étaient en dépassement soit environ 3,5 %; la vitesse moyenne calculée est de 36 à 37 km/h. (171 véhicules en 24 h).
A noter qu'une demande avait été faite pour réduire la vitesse à 30 km/h.
- Rue de la Gare, zone à 50 km/h : environ 610 véhicules roulent trop vite, soit près de 28 % (2212 véhicules en 24 h).

Il y aura reprise des contrôles par la gendarmerie en septembre.

Il mentionne également l'installation d'une douche à la plage.

P. MASCALI

Fait face aux attaques parues dans la presse (La Côte) mentionnant **des tarifs du parascolaire (UAPE)** de l'AIPP exagérés et tient à rappeler que la loi entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006 sur l'accueil de jour des enfants nous oblige :

- d'assurer la qualité de l'ensemble des milieux d'accueil de jour des enfants,
- de tendre sur tout le territoire du canton à une offre suffisante en places d'accueil accessibles financièrement,
- d'organiser le financement de l'accueil de jour des enfants,
- d'instituer une Fondation de droit public pour l'accueil de jour des enfants.

Le tout étant applicable à l'accueil collectif pré-scolaire, à l'accueil collectif parascolaire, à l'accueil familial de jour et aux réseaux d'accueil de jour.

Les communes ont eu 3 ans pour se mettre en conformité. Les communes de Terre Sainte ont décidé de se constituer en réseau, celui-ci doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Chaque réseau fixe sa propre politique tarifaire en fonction du revenu des personnes ayant l'obligation d'entretien direct ou indirect de l'enfant accueilli. Le montant facturé aux parents ne peut dépasser le coût moyen des prestations concernées au sein du réseau d'accueil de jour et le coût moyen est calculé selon les modalités fixées par la Fondation.

Les tarifs appliqués ne peuvent être comparés à ceux de Genève, le Canton de Vaud ayant d'autres exigences.

Les communes ont dû s'organiser dans un délai assez court vu l'importance de l'enjeu qui consistait à réunir 9 communes en une seule entité.

Les tarifs appliqués jusqu'à présent étaient basés sur les tarifs des mamans de jour. Depuis 2004 la matinée était gratuite. Dès la rentrée prochaine la matinée sera facturée CHF 6.-- et pour le midi un supplément de CHF 1.-- sera demandé, car malheureusement il a fallu tenir compte de la hausse des prix, que ce soit le prix des repas fournis par Scolarest ou le transport des thermoports. Le tarif de l'après-midi reste inchangé.

A ce jour les communes de Terre Sainte prennent en charge le déficit des structures tout en mettant à disposition les locaux, leur entretien, le matériel, les produits.

Le Comité de Direction reste bien volontiers à disposition pour toutes questions.

Lors de la dernière **séance d'ARSCO**, seule la Commission de gestion était présente. Paola Mascali rappelle à la commission des finances qu'elle doit se concerter pour que l'un ou l'autre des membres soit présent. Cette réunion était importante, car elle concernait le projet de rachat du Collège intercommunal Necker. Les discussions sont toujours en cours; un grand travail a été réalisé par la fiduciaire Balmat et il faudra bientôt se prononcer sur cet achat.

C'est le 3 juillet qu'auront lieu les **promotions** du primaire et du secondaire.

Pour le primaire, aux Rojalets, l'après-midi sera consacré à diverses animations et de 17 h. 30 à 22 h. une soirée raclette sera proposée. 3 volontaires par commune sont demandés pour cette organisation. (y compris le matériel, réchaud, caquelon et spatules)
J. WILBERGER accepte à nouveau cette tâche pour notre commune.

A. CAVIN

Agrandissement de l'école, deux oppositions font suite à la mise à l'enquête publique. L'une émane de l'Association **Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH)** qui souhaite l'installation d'un ascenseur; il sera répondu que deux classes étant situées au rez-de-chaussée, l'installation d'un tel matériel n'est pas prévue. En cas de besoin, ce sont les classes du rez-de-chaussée qui pourraient recevoir les enfants handicapés. L'autre opposition provient d'un privé voisin avec lequel la Municipalité espère trouver une solution.

Immeubles au Sorbier : le projet est à l'enquête publique jusqu'au 13 juillet.

5. Election du Président du Conseil :

Aucune nouvelle candidature n'étant présentée, Madame **G. MARCHAND** est réélue.

6. Election de 2 Vice-présidents du Conseil :

P-A. SCHMIDT est réélu 1^{er} Vice-président et **H. JOCHAUD DU PLESSIX** est réélu 2^{ème} Vice-président.

7. Election de 2 scrutatrices :

A. WINIGER présente sa démission et c'est **S. MEYLAN** qui se propose en remplacement. **M. SCHELDON** se représente. Ces deux conseillères sont élues.

8. Election de 3 scrutatrices suppléantes :

Ce sont Mesdames **S. GORGERAT BARBEAU**, **A. HEPP** et **A.-P. MARCHAND** qui acceptent de se représenter et qui sont réélues.

9. Election de 5 membres à la Commission des finances :

La Présidente fait remarquer que le travail en commission est très important et que les personnes qui s'engagent doivent trouver de la disponibilité pour les séances (référence au fait qu'il a fallu reporter une première séance, car le quorum n'était pas atteint; la deuxième fois, seules 3 personnes sur 5 étaient présentes.

Il faut avoir de l'intérêt pour la chose publique sans pour autant avoir des connaissances très pointues en finances pour siéger à la Commission.

B. HUG, rapporteur de la Commission des finances, trouve les propos de la Présidente un peu provocants. Il est censé coordonner les séances, mais il rencontre des difficultés à réunir ses collègues lorsque les convocations arrivent un peu tard. A cause de ces délais trop courts, on

empêche la Commission de travailler correctement et il demande s'il n'est pas possible de fixer les dates en début d'année afin de pouvoir prendre des dispositions.

S. MASCALI fait remarquer que le quorum n'a pas été atteint une fois seulement et que les dossiers sont toujours bien étudiés par tous les membres qui se consultent.

P. ENGELBERTS comprend les difficultés rencontrées par B. HUG, mais il indique aussi que les dossiers qui sont soumis à la Commission ne sont pas tous connus longtemps à l'avance, que la Municipalité doit aussi plancher sur les dossiers et qu'elle fait l'impossible pour prévenir le plus tôt possible (environ 2 semaines avant la date de la convocation).

De toute façon, si on accepte une élection, on se doit d'être disponible et pour répondre à S. MASCALI, il confirme que les rapports transmis par les Commissions sont toujours bien présentés et complets.

C. FIGEAT confirme que les séances de Commissions ont lieu dans les 2 semaines qui précèdent les dates des Assemblées qui sont connues de tous et qu'il est donc facile de bloquer cette période. Naturellement pour les séances extraordinaires, il faut s'adapter.

P.-A. SCHMIDT signale que, sans aller à l'encontre d'une élection démocratique, vu l'importance des dossiers, il convient d'élire des personnes compétentes dans cette commission.

A. BAERTSCHI demande si la Commission des finances a accès au problème de la facture sociale. N'est-ce pas le rôle de la Commission des finances de se pencher sur ce problème pour collaborer avec notre argentier ?

C. FIGEAT mentionne qu'il s'agit d'un problème complexe, politique et très technique. De plus, ce sont les mathématiciens du Canton (ADCV) qui planchent les premiers sur la question et même si nous exprimons notre désaccord, nous n'avons aucun pouvoir de décision.

P.-A. SCHMIDT rajoute qu'ayant lui-même combattu, il s'était rendu compte que l'on n'avait aucune possibilité politique de discuter les modalités de cette facture sociale. Son courrier envoyé, en tant que Président, à ce sujet n'avait reçu aucune réponse. Nous avons fait tout ce qui était possible de faire, nous ne pouvons que suivre ce dossier avec attention, se regrouper avec des communes ayant une certaine force politique, renouveler notre désaccord, mais il s'agit d'une bataille du genre David contre Goliath.

Après ces longs échanges, le Conseil procède à l'élection des membres,

Messieurs B. HUG, S. MASCALI, S. MOSES et Madame F. GAVILLET sont réélus alors que S. MIR, absent, est remplacé par P.-A. SCHMIDT.

10. Election de 5 membres à la Commission de gestion :

S. MEYLAN et J.-L. RAY (rapporteur) ne se représentent pas, quant à E. PETTINAROLI il se retire après avoir exercé durant 10 ans.

G. DANISI ROCHAIX demande quelles sont les connaissances requises pour faire partie de cette Commission et quel est le rôle de rapporteur.

J.-L. RAY intervient pour dire qu'il s'agit en fait d'examiner les comptes de l'année écoulée, de se pencher sur l'étude du règlement de la Police ainsi que de discuter du bien-fondé de certains projets (cimetièrre, déchetterie...)

C'est une Commission intéressante, car elle touche plusieurs aspects de la Commune; elle ne demande aucune compétence particulière.

Le rapporteur établit un rapport sur les discussions du Conseil pour la prochaine Assemblée.

Sont élus O. EMERY et G. PERRIN qui se représentent, ainsi que **G. DANISI ROCHAIX (rapporteur), S. MIR et M. SHELDON.**

O. EMERY demande s'il est possible de recevoir les comptes un peu plus tôt de façon à avoir plus de temps pour les étudier. C. FIGEAT signale qu'il fait le maximum pour répondre à cette demande, mais il doit attendre d'avoir tous les chiffres et le rapport de la fiduciaire avant de faire parvenir les comptes.

S. MASCALI, pour quelle raison devons-nous élire les membres de la Commission des finances et de gestion chaque année ?

P. ENGELBERTS signale qu'il s'agit d'une exigence de la Loi sur les Communes.

11. Comptes 2007

Explications par C. FIGEAT des documents parvenus à chaque Conseiller.

Il ressort de ce rapport, contrairement à ce qui avait été budgété, qu'il n'y a pas de perte (prévue pour un montant de CHF 750'000.--) mais un gain exceptionnel de CHF 400'000.-- dû aux droits de mutations, gains immobiliers et successions. Ce gain a pu être réalisé malgré un solde de facture sociale 2006 d'environ CHF 1'000'000.-- arrivée en 2007 et comprise dans les CHF 4'366'311.-- payés.

Discussion :

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande quel sera l'impact sur le budget de la commune des constructions projetées dont l'ensemble dépasse les CHF 15'000'000.--. Et s'il sera nécessaire d'augmenter le point d'impôt pour faire face à ces dépenses.

C. FIGEAT signale que l'ensemble des immeubles « Au Sorbier » rapportera 4 à 5 % même avec des loyers « raisonnables ». Pour l'école, la déchetterie, le cimetière, l'amortissement se fera sur plusieurs années et ne devrait pas dépasser 1 point d'impôt supplémentaire.

J.-L. RAY donne lecture des conclusions de la Commission de Gestion qui recommande aux Conseillers d'approuver les comptes en suggérant d'obtenir, à l'avenir, plus de détails sur les factures d'avocat (tarif horaire, temps consacré...).

Il remercie Madame Imboden pour la bonne tenue des comptes et notre grand argentier pour ses explications sur l'état des finances de notre commune.

C. FIGEAT lit les conclusions du rapport du réviseur qui approuve le travail effectué et félicite les auteurs.

Madame IMBODEN reçoit les acclamations des Conseillers.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le préavis No 8/2008 concernant les comptes 2007 est approuvé à l'unanimité.

P.-A. SCHMIDT intervient pour répondre aux interrogations de la Commission de Gestion sur la facturation des avocats. La facture représente le temps consacré à l'affaire pour laquelle ils

ont été mandatés, les responsabilités encourues et le résultat obtenu. Des détails peuvent être demandés au juriste en cas de besoin. Il existe des Commissions de taxations, gratuites, qui permettent au client qui n'est pas satisfait de faire vérifier sa facture.

12 Demande de crédit pour la création d'un trottoir à la route de la Gare

Le dossier est présenté par J.-L. SEMOROZ qui signale avoir mandaté 4 entreprises pour établir des devis. C'est l'entreprise Membrez SA à Acclens qui a été choisie pour son prix compétitif.

S. MOSES donne lecture des conclusions de la Commission des Finances qui recommande d'autoriser le crédit de CHF 121'000.-- pour réaliser ces travaux.

F. BUENSOD donne lecture des conclusions de la Commission des Travaux demandant aussi d'approuver cette demande de crédit.

La parole n'étant pas demandée il est procédé au vote.

Le préavis No 6/2008 concernant la demande de crédit pour la création d'un trottoir le long de la route de la Gare est approuvé à l'unanimité moins 1 avis contraire.

13. Demande de crédit pour le réaménagement des carrefours de la rue du Village – route de Veytay – chemin des Ouches

J.-L. SEMOROZ présente aussi ce projet qui répond au postulat déposé par J. SCHELDON en 2007. Par rétro projection, il explique le plan reçu par chaque Conseiller et le choix des matériaux qui seront utilisés.

Le prix mentionné est indicatif et sera probablement revu à la baisse puisque plusieurs entreprises (4 à 5) vont être mandatées pour établir des devis.

Discussion :

E. PETTINAROLI demande si le fait de rétrécir la rue du Village à hauteur de l'intersection de la route de Veytay permettra quand même le croisement de 2 véhicules et s'il n'y aura pas de bouchons aux heures de pointe.

J.-L. SEMOROZ confirme que 2 gros bus peuvent se croiser et qu'il n'y a pas de raison d'y avoir des bouchons. Le Service des routes se félicite de cet aménagement.

J.-P. STREIT signale que le problème du bus qui doit faire des manœuvres pour tourner au début de la route de Veytay pour prendre les enfants à l'arrêt de l'Administration Communale n'est pas résolu. Ne peut-on pas demander aux chauffeurs de tourner vers l'école ?

J.-L. SEMOROZ confirme qu'une solution n'a pas été trouvée, car il faudrait empiéter sur la parcelle voisine. Il sera demandé aux chauffeurs de faire l'essai d'aller jusqu'à l'école, mais cela va charger cette route étroite et déjà très fréquentée.

On se demande si la grandeur de ces bus est adaptée au nombre d'élèves transportés.

S. MEYLAN demande pourquoi il n'y a pas un îlot au milieu du passage piéton qui traverse la rue du Village.

J.-L. SEMOROZ signale que la surélévation de la route en début de parcours ralentit la circulation et que cette rue voit passer des transports spéciaux (classe A). Cet îlot devrait être déplaçable pour les convois exceptionnels (comme vers la poste) et il ne pense pas que cette installation serait autorisée par le service des routes.

F. BUENSOD craint qu'il n'y ait danger pour les véhicules prenant le virage de la rue du Village vers le chemin des Ouches en croisant un véhicule montant. La rue est-elle suffisamment large pour cette manœuvre ?

Pour J.-L. SEMOROZ il n'y a pas de danger car on n'a pas changé la largeur de la route.

G. DANINI ROCHAIX s'inquiète pour l'arbre et demande s'il est nécessaire de l'abattre. Elle demande aussi si on utilise des ampoules économiques pour éclairer le village.

J.-L. SEMOROZ confirme qu'il s'agit d'un arbre malade qui sera remplacé mais dans un autre lieu. Les candélabres auront bientôt tous des ampoules économiques, ce qui réduira notre facture d'électricité.

F. GAVILLET nous donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter le préavis municipal.

F. BUENSOD donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Travaux qui demande d'accepter ce préavis en souhaitant toutefois que ces travaux soient amortis sur 5 ans.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le préavis No 7/2008 concernant la demande de crédit pour le réaménagement des carrefours rue du Village – route de Veytay – chemin des Ouches est accepté par :

32 oui

2 non

4 abstentions

14. Divers et propositions individuelles :

O. EMERY félicite la Municipalité pour la diligence avec laquelle elle a répondu au postulat de J. SHELDON.

M. SHELDON a constaté au cours de ses promenades dans le village que certains propriétaires ont érigé des palissades, des bâches de plastique, des murs ou des haies qui ne semblent pas conformes en hauteur comme en aspect et demande ce qu'en dit le code rural.

A.CAVIN signale que si une anomalie est constatée (enlaidissement, matériaux, hauteur...) la Municipalité fait parvenir un courrier au propriétaire, comme cela a été fait récemment pour le chemin des Ouches, et rappelle l'obligation de mise à l'enquête ou en consultation publique.

J.-L. SEMOROZ précise que la bâche installée en limite de propriété avant d'arriver à la Clairière permet de cacher les affreux bois morts d'une haie de thuyas coupée à la demande de la Municipalité pour permettre aux chaises de handicapés de passer sur le trottoir. C'est provisoire car la maison étant à vendre, le propriétaire ne souhaite pas remplacer cette haie pour le moment.

Pour les haies de plus de 2 m en limite de propriété, il est vrai que le code rural indique qu'une haie ne doit pas dépasser cette hauteur; c'est pourquoi le règlement communal exige que les haies soient taillées au plus tard le 31 juillet.

M. SHELDON fait aussi remarquer que la contre-route qui mène à la station service Shell est étroite et dangereuse pour les piétons et cyclistes, car il n'y a ni trottoir ni piste cyclable.

J.-L. SEMOROZ indique que ce tronçon est communal et parallèle à la route suisse cantonale qui possède un trottoir et une piste cyclable. Il n'est pas prévu d'effectuer un élargissement de ce chemin ni des ralentisseurs de vitesse.

G. DANISI a remarqué qu'il y a des dépôts d'objets encombrants, en très bon état, à la déchetterie; elle souhaiterait qu'il y ait une information pour signaler aux habitants que des organismes d'entraide récupèrent ce matériel (Emmaüs, Centre Social Protestant) plutôt que de les laisser détruire.

J.-L. SEMOROZ précise que la déchetterie ne récupère pas les encombrants mais que ceux-ci doivent être déposés au bord de la route dès 6 h. 30 le deuxième jeudi du mois. Il regrette que des gens déposent ces objets à l'insu des employés communaux. A. CAVIN rassure Mme DANISI car ces dépôts sauvages trouvent quelque fois preneurs parmi les usagers de la déchetterie.

Il sera tenu compte de la remarque de G. DANISI dans le Myarolan et le site internet.

J.-P. STREIT signale qu'Emmaüs ne prend pas tous les objets.

D'autre part, il félicite les employés communaux pour avoir si bien fleuri la commune.

A ce propos J.-L. SEMOROZ mentionne que les employés communaux utilisent la serre en plastique qu'ils avaient vivement souhaitée pour y faire prospérer les plantes qui embellissent notre village, allégeant ainsi la facture des achats floraux. Ils sont applaudis par les conseillers.

H. JOCHAUD DU PLESSIX se référant à la mise à l'enquête d'un immeuble administratif sur la parcelle 955 au Praz de la Buna demande quelle sera l'affectation de ce bâtiment administratif et souhaite savoir si, vu le nombre de places de parking (93 souterraines et 7 en surface) il y aura 200 places de travail (selon notre règlement 1 place de parking pour 2 places de travail). A-t-on prévu des aménagements pour la circulation de ces 100 véhicules potentiels ?

A. CAVIN indique que l'affectation n'est pas connue à part le fait qu'il s'agit d'un bâtiment administratif et que ce projet est conforme par rapport au règlement.

En ce qui concerne les places de parking ou le problème de la circulation, c'est Lausanne qui fait la loi. S'il y a trop de places de parking, elle interviendra pour en limiter le nombre. Il est de toute façon préférable d'avoir des places de parking souterraines car, à cet endroit, les places manquent.

Pour P. ENGELBERTS, la Municipalité ne peut pas refuser un projet s'il est conforme au règlement. La commune met les projets à l'enquête pour que les citoyens fassent leurs remarques.

P.-A. SCHMIDT souligne que l'intervention de H. JOCHAUD DU PLESSIX est pertinente, car en obtenant des réponses claires et précises aux questions qui se posent, on évite peut-être une opposition systématique.

B. GAUD souhaiterait que la Municipalité, lors d'un prochain conseil, fasse une information sur le problème des transports, d'une manière globale, au niveau de la région, car avec le nombre grandissant de nouveaux habitants en Terre Sainte, il est de plus en plus difficile de se rendre à Genève que ce soit en train, voiture ou bateau.

P. ENGELBERTS confirme qu'il s'agit d'un problème régional et que c'est un des sujets principaux du schéma directeur. Une étude est en cours et l'on aura les résultats d'ici la fin de l'année.

J. SHELDON remercie la Municipalité d'avoir pris la décision de prolonger les heures d'ouverture de la déchetterie (heure d'été) ce qui facilite grandement la gestion des déchets de jardin.

S. MEYLAN indique que, lors du dernier conseil, J.-P. STREIT avait posé la question de savoir pourquoi c'est l'échelle mobile de Nyon qui est intervenue lors d'un sinistre à Founex fin mars.

J.-L. SEMOROZ (qui était absent à ce Conseil) explique que l'échelle des pompiers avec bras télescopique a été achetée par les 8 communes de Terre Sainte, sans subside de l'ECA. En attendant un accord, Nyon, étant donné ses rues étroites, a demandé si les pompiers de Terre Sainte pourraient intervenir avec leur nouveau matériel performant où leur camion ne peut pas intervenir. Il souligne que le corps des pompiers de la région travaille en parfaite collaboration. En ce qui concerne l'appel de Founex au 118, celui-ci est parvenu au CTA de Pully (comme tous les appels au 118) qui a dispatché l'alerte non pas sur Terre Sainte mais sur Nyon.

J.-P. STREIT est très fâché de n'avoir pas été averti de l'annulation de la sortie du 7 juin, car il a dû annuler d'autres rendez-vous.

C. STEVEN demande si Mies aura bientôt accès à Bluewin-TV.

A. CAVIN signale que seule la région du centre artisanal y a accès pour le moment. La mise en place se fait progressivement par Swisscom.

A. HEPP demande si la Municipalité a fait des démarches, comme l'a fait Versoix, pour obtenir plus de trains. P. ENGELBERTS répond par la négative.

Avant le tirage au sort des personnes ayant répondu au questionnaire sur la fusion, le Syndic fait un bref résumé des conclusions du rapport de la Société COMPAS

- Taux de participation à l'enquête : 39,5 %
- Appréciation de la qualité de vie par rapport aux impôts payés :
Très et plutôt satisfaits : 94,5 %
- Appréciation des collaborations intercommunales existantes :
Très et plutôt satisfaits : 73,7 %
- Pour la fusion : 51 %
- Besoin d'intégrer d'autres communes au projet de rapprochement : non à 56 %

Le président de la Commission sur la fusion a reçu le compte rendu de l'enquête de 65 pages afin qu'il convoque les membres de cette Commission pour discuter des résultats avant la séance du 1^{er} juillet à 20 h à Commugny où le Comité de pilotage et les Présidents de commissions sont convoqués pour délibérer sur le bien-fondé de continuer ou non le processus.

P.-A. SCHMIDT demande si les membres de la Commission intéressés peuvent aussi participer à cette réunion mais P. ENGELBERTS, répond qu'il n'est pas souhaitable d'avoir un nombre

trop élevé de participants (étant donné que 9 communes sont concernées) et donc seuls les Présidents de la Commission fusion ont été convoqués.

A. BAERTSCHI demande pourquoi on ne peut pas avoir accès au rapport complet maintenant.

Pour P. ENGELBERTS ce n'est pas possible pour des questions de confidentialité par rapport aux communes qui n'ont pas encore eu leur Conseil communal, le dernier ayant lieu le 30 juin. Le rapport complet sera disponible sur **www.terresainte.ch** dès le 4 juillet. Un tout ménage sera envoyé pour donner toutes les informations à la population.

S. MASCALI remarque que beaucoup de citoyens souhaitent un rapprochement, mais pas forcément une fusion.

Il faut aussi savoir qu'une commune de 15'000 habitants engendrera la naissance de partis politiques et il craint de perdre notre « Entente communale ».

P. ENGELBERTS signale qu'il est toujours possible de créer des partis « Entente communale » par commune (le Parti de Mies, le Parti de Tannay, etc...) et donc chaque commune pourrait être représentée.

C. FIGEAT demande à ce que l'on procède maintenant au tirage au sort des personnes ayant répondu à l'enquête.

C'est la main d'E. PETTINAROLI (notre doyen) qui tire les quinze bulletins.

Les gagnants sont :

H. LANDOLT
A. WALFORD
S. HAEGER
D. LANDOLT
P. STUDER

A. REYROUD
C. PRIPP
C. PELLATON
B. PALMER
W. BELL

R. STAEMPFLI
B. DERIAZ
J. PELLATON
I. BLEVE
I. BURNIER

Toutes nos félicitations aux heureux gagnants.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La séance est levée à 22 h. 55 et suivie d'un apéritif.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN